

Revue du Nord

448

Histoire

Nord de la France . Belgique . Pays-Bas



**Dossier : Gambrinus et Clio, la bière
et les mondes brassicoles au regard de l'histoire**

Sous la direction de Jean-François Grevet

 **Université
de Lille**

Tome 106-2024

sources révèle les tensions cachées au sein de cette institution (1921), un rapport d'activité établi par un officier de gendarmerie traçant un véritable plan d'action devant changer « l'image noire » de son institution (1929), la note d'information aux légions de gendarmerie du 13 septembre 1944, une photographie d'un gendarme avec une famille algérienne pendant la guerre d'Algérie dont le rôle au croisement des opérations militaires et policières est méconnu.

La cinquième thématique, « Encadrer les jeunes difficiles au xx^e siècle », est illustrée par quatre documents : la loi du 28 juin 1904 organisant l'éducation spéciale des enfants assistés et moralement abandonnés, un extrait des mains courantes de la préfecture de police de Paris donnant l'occasion à l'historien de faire l'étude de la délinquance juvénile dans les années 1930, un extrait d'une pièce qui connut un certain succès en 1943, *Les J3*, mettant en scène la délinquance juvénile, une lettre d'un ancien pupille au directeur de l'Assistance publique (1945).

La sixième et dernière thématique, « L'éducation en débats : massification scolaire et tensions à la fin du xx^e siècle », comprend quatre documents : d'abord une photographie d'un spectacle dans la cour d'un lycée de ville nouvelle de Sain-Quentin-en-Yvelines (1983), une image « forte et fausse » de la préhistoire tirée d'un manuel de la classe de sixième (années 1990), le projet de budget de l'Éducation nationale pour l'année 1985, un article d'un journaliste du journal *Le Monde* en réponse au projet de Claude Allègre d'alléger les programmes et les horaires (27 octobre 1998).

Au total, nous avons un ensemble de documents d'une très grande variété et souvent peu courants couvrant le xix^e et le xx^e siècle. Il faut souligner la qualité et la rigueur des commentaires qui devraient être présentés en exemple aux étudiants. Cet ouvrage est une excellente illustration de l'idée chère à Jean-Noël Luc : la nécessité de recourir aux sources primaires pour écrire l'histoire. Un livre à recommander aux étudiants, aux professeurs d'histoire et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'État enseignant et de l'État surveillant.

Philippe Marchand

Stéphane Lembré, *Le retour de l'apprentissage au xx^e siècle. Comment la France a adopté l'alternance*, Paris, Presse des Mines, 2023 (Histoire, sciences, techniques et sociétés), 330 p.

La question de l'apprentissage est sans contexte l'une des préoccupations de notre société. Elle a occupé et occupe toujours une place importante dans le discours sur la situation sociale de la jeunesse

comme sur la vie des entreprises et leur adaptation aux mutations techniques et à la concurrence internationale. Malgré quelques travaux le plus souvent ponctuels, l'histoire de l'apprentissage au xx^e siècle n'a guère retenu l'attention des historiens du système scolaire et de l'éducation en général qui ont délaissé ce chantier. Stéphane Lembré s'y attaque avec courage et audace dans cet ouvrage conçu pour son dossier d'habilitation. Il le fait d'une façon originale en prenant comme fil d'Ariane de la question de son financement et en multipliant les coups de projecteur révélateurs de choix politiques, économiques et sociétaux. L'ouvrage repose sur une ample documentation d'une grande diversité. Des recherches ont été menées aux Archives nationales avec le dépouillement des archives du ministère de l'Instruction publique puis de l'Éducation nationale, du ministère du Travail, du ministère du Commerce et de l'Industrie, des administrations en charge du Travail et de la Sécurité sociale, de hauts fonctionnaires et conseillers ministériels. Ont été aussi explorés divers fonds des Archives du Monde du Travail à Roubaix et de dix-huit centres d'Archives départementales. Soulignons aussi l'impressionnante bibliographie. Le livre adopte une démarche chronologique que l'on reprend pour ce compte rendu.

Le premier chapitre s'attache à l'histoire de la naissance de la taxe d'apprentissage en 1925, six ans après la loi du 25 juillet 1919 connue sous le nom de loi Astier. C'est à l'occasion du vote de la loi de finances, le 13 juillet 1925, qu'est mis en place un nouveau système de financement. Désormais, toute personne ou société exerçant une activité professionnelle ou commerciale est assujettie à une taxe dite d'apprentissage dont le produit est affecté au développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage. La question du financement de la formation professionnelle n'est pas nouvelle. Depuis les années 1900, dans le contexte de la supposée crise de l'apprentissage, elle est à l'origine de toute une littérature faisant une large place aux expériences étrangères (Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, États-Unis, Grande-Bretagne). Peu à peu, l'idée de créer une taxe d'apprentissage à l'imitation de la Grande-Bretagne, pionnière en la matière, fait son chemin. L'arrivée au pouvoir du Cartel des Gauches en 1924 en facilite l'adoption. Mais de la loi, il faut passer à la mise en œuvre, ce qui ne se fait pas sans difficultés. Acceptée avec scepticisme par les milieux économiques, la loi fait l'objet de nombreux ajustements. Elle constitue cependant une rupture en mobilisant des sommes importantes, même s'il convient de les relativiser, au profit de l'enseignement technique et professionnel. L'analyse de son fonctionnement montre comment l'apprentissage jusque-là bien privé devient progressivement une institution d'État.

Le chapitre 2 traite des retombées de la taxe d'apprentissage dans les années qui suivent son adoption. Indiscutablement, elle est un levier pour changer les conditions de l'apprentissage que la DET (Direction de l'Enseignement

technique) entend rendre « complet et méthodique ». En même temps, la taxe d'apprentissage met en lumière dans les rapports produits à l'occasion des demandes d'exonération le débat récurrent sur la place respective de l'école et de l'atelier dans la formation de l'apprenti. Avec la lutte contre le chômage au lendemain de la crise de 1929, la formation professionnelle apparaît comme une réponse aux difficultés du temps et suscite une mobilisation qui n'est d'ailleurs pas propre à la France. Cependant, celle-ci ne met pas fin au débat sur la place respective de l'atelier et de l'école dans la formation des apprentis.

Le chapitre 3 est consacré au devenir de l'apprentissage sous le régime de Vichy dont il est rappelé qu'il accorde une place de choix à la jeunesse dans le cadre de la Révolution nationale (sur laquelle on verra aussi W. D. Halls, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Paris, Syros, 1988, qui n'est pas mentionné dans la bibliographie). Indéniablement, l'apprentissage est un thème de choix pour le nouveau pouvoir. Il est à l'origine d'une profusion d'initiatives fondées sur une conception passiviste soucieuse d'établir une continuité avec un Ancien Régime fantasmé. Mais souvent désordonnées en raison des conflits de compétences et de tensions entre les différentes administrations, elles conduisent à un glissement du pouvoir sur l'apprentissage en direction des professions. En témoigne l'évolution de la taxe d'apprentissage toujours en vigueur mais complétée et détournée à leur profit.

Sous le titre « Les batailles de l'apprentissage », le chapitre 4 porte sur les années 1945-1950. Dans un contexte de reconstruction et de modernisation de l'économie française, les besoins de main d'œuvre qualifiée sont importants. Pour répondre à l'urgence d'une formation accélérée et adaptée des ouvriers, débats et projets se multiplient. Mais les antagonismes entre d'un côté l'option de la nationalisation et de l'autre côté celle de la gestion locale par les professions bloquent toute adoption des projets proposés. De plus, la progression de l'enseignement technique scolarisé se fait au détriment de l'apprentissage en entreprise. Au total, pendant ces années 1945-1950, l'apprentissage salarié comme voie de formation associant école et entreprise s'affaiblit.

Le chapitre 5 se focalise sur les années 1950-1960. Conséquence de l'insatisfaction de l'administration à l'égard de ce qui se passe en entreprise et de l'intérêt croissant des familles pour une scolarité plus longue, la priorité est donnée à l'apprentissage en école dans les Centres d'apprentissage dotés en 1949 du statut d'Établissement public. Cette inflexion ne fait cependant pas disparaître l'apprentissage sur le tas qui se maintient dans les métiers de l'artisanat et en particulier dans le bâtiment. Au total les effectifs scolarisés ne dépassent ceux de l'apprentissage traditionnel qu'après 1960.

Consacré à l'examen des projets et des politiques en matière de formation professionnelle des jeunes au niveau international et par voie de conséquence

de l'apprentissage pendant la décennie 1950-1990, le chapitre 6 met en évidence de réelles convergences. Dans ce mouvement, les organisations internationales, UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), BIT (Bureau international du travail), OIT (Organisation internationale du travail), et leurs experts jouent un rôle d'interfaces en produisant des rapports consacrés à l'état des lieux, en proposant de nouvelles normes et en formulant des recommandations pour la transformation de l'apprentissage. Ces convergences ne doivent cependant pas masquer la prégnance du cadre national qui reste un obstacle au développement d'une réelle dynamique internationale dans ce domaine de la formation.

Le chapitre 7 nous ramène dans la France des années 1950-1969, période pendant laquelle l'apprentissage en entreprise donne l'impression d'une crise sans fin avec une baisse constante de ses effectifs au profit de l'apprentissage scolaire. Encore défendu par une partie de l'artisanat, l'apprentissage sur le tas semble bel et bien condamné. Cependant, au sein des administrations centrales et des cabinets ministériels, des réflexions voient le jour pour envisager de le rendre compatible avec la démocratisation de l'enseignement et la modernisation de l'économie.

Le chapitre 8 traite de la rupture importante qu'a été la loi du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage. En stipulant que l'apprentissage s'effectue dans le cadre d'un contrat passé entre un apprenti et un employeur, qu'il comprend une formation délivrée à la fois en entreprise et dans un Centre de formation d'apprentis (CFA), que son financement est abondé par l'État, les entreprises et les conseils régionaux (au lendemain des lois de décentralisation), cette loi définit donc un nouveau cadre dont la mise en œuvre se heurte à de nombreuses difficultés et oppositions en particulier syndicales. Elles ne doivent pas masquer un fait important : l'apprentissage prend le chemin de l'alternance réglementée.

Le chapitre 9 examine la situation dans les années 1980-2000 où la pénurie de main-d'œuvre des années de forte croissance économique fait place à un chômage frappant 8,9 % de la population active en 1981. Dans ce contexte, ces décennies sont marquées par le passage de la déploration de la crise de l'apprentissage à l'invocation de cette forme d'éducation comme remède au chômage des jeunes. Le chapitre insiste sur les conséquences de la mise en œuvre de l'alternance dans la formation des jeunes : vision renouvelée du rôle de l'entreprise dans la formation, ouverture de l'apprentissage à d'autres certifications que le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Ces transformations ne vont pas sans contestations politiques et syndicales déplorant le pouvoir accordé aux entreprises. Les héritages du passé continuent de marquer l'apprentissage même si l'embellie est réelle. Dans son chapitre de conclusion, l'auteur rappelle, dès lors, à juste titre, que les interrogations soulevées par le financement de l'apprentissage, en

entreprise, de la formation des chômeurs et de toute formation « renvoient à des enjeux de justice sociale et à l'avenir de la démocratie ».

Au terme d'une lecture attentive, on ne peut que se réjouir de la publication de ce livre. Nous disposons enfin d'une histoire politique de l'apprentissage au xx^e siècle. En partant de la question de son financement, les analyses de Stéphane Lembré nous font comprendre le processus d'évolution d'une formation sur le tas vers une formation associant l'École et l'entreprise. Elles insistent à juste titre sur la complexité de cette évolution dont les instances politiques, économiques et syndicales sont les acteurs. Elles mettent en lumière le débat récurrent opposant deux camps qui s'affrontent dès lors qu'il est question de formation professionnelle des jeunes : celui des partisans d'une formation scolarisée, celui des partisans de la formation sur le tas. Il y a là des interrogations qui renvoient à la conception qu'on se fait de la société. Ajoutons que cet ouvrage a le grand mérite de replacer le cas français dans une perspective internationale. On attend maintenant de son auteur qu'il nous donne une histoire des apprentis, mais sans doute plus difficile à écrire en raison du silence des sources.

Philippe Marchand